

# FORTES CHALEURS AU TRAVAIL : CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

La chaleur au travail est  
un **vrai risque professionnel.**



Des **obligations**  
pour les employeurs  
publics.



De **bonnes pratiques**  
pour protéger la santé  
des agents.



Des solutions existent  
pour un service public  
qui **protège ses agents.**



## LA CHALEUR AU TRAVAIL DEVIENT UN **ENJEU MAJEUR**

Les épisodes de forte chaleur  
ont des **impacts réels** sur  
la santé et la sécurité des agents.



**FATIGUE ACCRUE**  
Baisse d'énergie, épuisement  
plus rapide.



**RISQUES POUR LA SANTÉ**  
Déshydratation, malaises,  
coup de chaleur, troubles  
cardiovasculaires...



**RISQUE D'ACCIDENTS**  
Moins de vigilance, plus d'erreurs,  
chutes, coupures, troubles  
de la concentration...



**IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE**  
Irritabilité, stress, difficultés  
à récupérer.

# L'EMPLOYEUR DOIT METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS CONCRÈTES !

Dans les bureaux, les écoles, sur la voirie, dans tous les services : la prévention doit être adaptée.



Adapter les horaires pour éviter les heures les plus chaudes.



Prévoir des pauses plus fréquentes et plus longues dans des endroits frais.



Mettre à disposition des locaux frais ou climatisés pour les pauses et, si possible, pour le travail.



Alléger les charges de travail et utiliser des aides à la manutention.



Adapter les postes et fournir des équipements : vêtements légers, protection solaire, ventilateurs...



Garantir l'accès à une eau potable fraîche, en quantité suffisante.



Identifier les personnes plus sensibles à la chaleur et adapter les tâches en conséquence.



Informez, sensibilisez et associez les agents aux décisions.

Vos contacts Cfdt :



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

